



FORMULAIRE DE QUESTIONS ECRITES

Conformément à l'article L.225-108 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires ont la faculté de poser par écrit des questions auxquelles il sera répondu au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2012.

A cet effet, les actionnaires doivent retourner, **avant le 3 mai 2012**, le présent coupon, également disponible sur le site de la Société www.recylex.fr :

- par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :
RECYLEX – 79, rue Jean-Jacques Rousseau, 92158 Suresnes
- ou par voie électronique à : info@recylex.fr
- ou par fax au : +33(0)1 58 47 02 45

Je soussigné(e)

NOM ET PRENOM _____

ADRESSE _____

Propriétaire de _____ action(s) sous la forme :

- nominative,
- au porteur, inscrites en compte chez¹ _____

souhaite poser les questions suivantes :

Fait à _____, le _____ 2012

Signature

¹ indication de la banque, de l'établissement financier ou du courtier en ligne, etc. teneur de compte (l'actionnaire au porteur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention délivrée par l'Intermédiaire habilité).